

L'UNIVERSITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ (*)

Arthur Frischkopf

Le développement d'une société est sans aucun doute largement déterminé par la contribution qualitative et quantitative du système d'enseignement et de formation et, dans une mesure particulière, du système universitaire. Ce rapport est d'autant plus décisif que la société est plus complexe et qu'elle nécessite des qualifications d'un degré élevé et en quantité considérable.

Le rapport entre l'université et la société est bien sur un rapport d'interdépendance complexe. L'université modèle et reflète l'ordre social. Nous essayerons de montrer, dans cette étude, le caractère complexe de ce rapport et notamment l'interdépendance entre le système d'enseignement et de formation, le système de production économique, le système politico-administratif et le système des rapports sociaux. On pourra ainsi déterminer la nature du rapport entre l'université et la société et montrer que le développement de la société ne peut se faire sans des institutions de création culturelle et de production scientifique que sont les universités, mais que se développement impose, à son tour, des transformations du rôle de l'université.

(*) L'auteur de cet article fut invité en 1976 par l'Université du Ceara à Fortaleza (Brésil) à présenter des conférences et des séminaires au sujet de la gestion et de la planification du système universitaire. A la demande de collègues brésiliens, l'auteur présente ici en langue française de façon succincte les résultats (partiellement publiés en langue allemande (voir note 1) de son analyse de l'Université Catholique de Louvain et les interprète en fonction de recherches récentes relevant de la sociologie de l'éducation.

Dans une première partie, on présentera, dans une forme abrégée, l'analyse d'une université belge, à savoir de l'Université Catholique de Louvain. (1) Le but de l'analyse était de dégager à travers l'étude des structures et des modes de gestion la logique du fonctionnement et, partant, le rapport entre l'Université et son environnement.

Dans une seconde partie, on passera à l'analyse des différentes fonctions de l'université et, plus généralement, du système d'enseignement et de formation. Cela permettra une interprétation approfondie des résultats auxquels l'analyse de l'université belge avait abouti, de préciser le rapport entre université et développement de la société et, finalement, d'en tirer quelques conclusions quant au rôle de l'université dans la société de développement.

I. ANALYSE D'UNE INSTITUTION

A. *Analyse des pratiques de gestion*

Ce qui intéresse ici est une description analytique de différents modes de gestion. (2) Cependant l'objet d'étude n'est pas la gestion journalière mais l'exercice du pouvoir tel qu'il se manifeste lors de décisions qui ne sont pas de routine et qui ont un enjeu certain pour l'organisation, son fonctionnement et sa finalité. Ce sont, dans notre cas, des décisions qui portent sur la politique en matière d'enseignement et de recherche et sur les structures de pouvoir elles-mêmes. Ainsi seront analysées la réforme des programmes d'études, l'allocation des ressources et l'instauration de la participation étudiante. L'étude de la façon dont ces différents problèmes sont traités permettra de dégager différents modes ou pratiques de gestion.

La description se fera à l'aide de la procédure typologique. Les grilles d'analyse fournies par cette procédure permettront de limiter la description à des cas représentatifs et de les comparer entre eux.

1. *Les réformes des programmes d'études*

La typologie utilisée pour caractériser les changements des programmes d'études est construite par les critères suivants:

portée des moyens: des moyens soit d'ordre *formel* (p.ex. réorganisation des programmes existants) soit d'ordre *stratégique* (p.ex. changement des contenus, la suppression ou la création d'enseignements).

ressources: soit *mobilisation* de ressources matérielles et humaines nouvelles ou du moins une nouvelle attribution des ressources existantes, soit *ni l'un ni l'autre*.

De la combinaison de ces critères résultent quatre types que nous qualifions de la manière suivante:

a) *innovation*: ce type se caractérise par le recours à des moyens d'ordre stratégique et par la mobilisation de ressources nouvelles ou la réaffectation de ressources existantes. Des représentants de ce type sont: la Faculté des Sciences Appliquées (Ingénieurs), la Faculté des Sciences Agronomiques, la Faculté de Médecine, la Faculté de Droit, l'Institut des Sciences Economiques Appliquées et l'Institut de Psychologie. Ainsi, dans ces cas la réforme impliquait la redéfinition des objectifs, le changement de contenus et de structures, la redistribution des charges d'enseignement parmi le personnel académique et, dans plusieurs cas, l'engagement de nouveau personnel.

b) *adaptation*: les caractéristiques de ce type sont le recours à des moyens stratégiques et l'absence de rétribution ou d'augmentation des ressources. La Faculté de Philosophie et Lettres, La Faculté des Sciences (de la nature) et l'Institut d'Histoire sont à classer dans cette catégorie. La réforme consistait dans ces cas avant tout dans la mise à option de certains enseignements, dans la création d'enseignements plus spécialisés et dans la réduction du nombre d'heures obligatoires de cours, bref dans une libéralisation des conditions d'étude des étudiants.

c) *rationalisation*: ce type se caractérise par le recours à des moyens d'ordre purement formel et par la mobilisation de ressources humaines ou matérielles nouvelles ou par la réaffectation des ressources existantes. Dans notre étude, nous n'avons pas pu identifier des représentants de ce type.

d) *nouvelle mise en forme*: le recours à des moyens purement formels et l'absence d'augmentation ou de réaffectation des ressources sont les caractéristiques de ce type. Il est représenté par l'Institut de Philosophie. Le changement consistait dans une réorganisation des structures des programmes de cours sans avoir des incidences sur la finalité de

la formation ou sur les ressources consacrées à l'enseignement.

2. *L'allocation des ressources*

L'autonomie des Facultés en matière d'allocation des ressources financières est considérable. Le Conseil Académique, organe de décision central de l'université, alloue à chaque Faculté un certain budget. La Faculté distribue les moyens à ses unités ou membres. Ce budget couvre les frais de fonctionnement et d'équipement en matière d'enseignement et de recherche scientifique.

La typologie servant de grille d'analyse est construite par les critères suivants:

Critère d'allocation: soit la *performance* (productivité) soit le *fonctionnement* interne.

Structures de gestion: gestion *centralisée* (décision ou préparation de la décision par un organe restreint, p.ex. une commission de budget) ou gestion *collégiale* (décision par le groupe des pairs, c'est-à-dire le Conseil de Faculté ou de l'Institut).

La combinaison de ces critères permet de distinguer les quatre types suivants:

a) *Pratique d'évaluation bureaucratique*: elle se caractérise par une gestion centralisée, basée sur le critère de la performance. Ce type de pratique est caractéristique des Facultés des Sciences Appliquées (Ingénieurs), de la Faculté des Sciences Agronomique, de la Faculté de Médecine, de l'Institut des Sciences Economiques Appliquées et de l'Institut de Psychologie. Dans tous ces cas, l'allocation se fait sur base d'une évaluation que l'on peut qualifier de bureaucratique parce qu'elle est basée sur des critères objectifs, explicites et dépersonnalisés.

b) *Pratique de contrôle collégial*: la répartition du budget se fait en fonction du critère de la performance mais contrairement au type précédent par le groupe de pairs eux-mêmes et non pas par un organe central, c'est-à-dire une commission restreinte. Nous n'avons pu identifier des cas de ce type dans notre étude.

c) *Pratique de compromis*: l'allocation est commandée par une diversité de critères qui relèvent des exigences de

fonctionnement. Les décisions sont prises par l'ensemble des pairs. Cette pratique se retrouve dans la Faculté de Droit ainsi que dans plusieurs Instituts de la Faculté de Philosophie et Lettres et de la Faculté des Sciences (de la nature). Le budget est négocié, dans ces cas, selon un système d'attentes et de concessions réciproques ("do ut des"). Les critères ne sont pas codifiés mais invoqués à l'occasion pour justifier telle ou telle demande de crédit. La défense d'intérêts particuliers est subordonnée aux exigences du fonctionnement de l'unité et du groupe, à savoir à celles de son équilibre interne et de l'entente entre ses membres. La pratique du compromis est l'expression de cette subordination.

d) *Pratique d'adaptation par maximisation des avantages*: elle se caractérise par la prédominance des exigences du fonctionnement interne et une prise de décisions centrale. Cette pratique se retrouve au niveau du Bureau du Conseil des Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences qui alloue les moyens aux différents Instituts. La négociation budgétaire est longue et laborieuse. Chaque Institut vise, par le truchement de son représentant au Bureau du Conseil de la Faculté, la maximisation des avantages en vue d'une adaptation optimale des moyens par rapport aux exigences de fonctionnement. Celles-ci ne sont pas définies selon des critères codifiés et reconnus comme légitimes par l'ensemble des départements. Elles sont déterminées par chaque département selon les besoins qui lui semblent être les plus urgents. A cette pratique correspond la pratique du compromis qui a lieu au niveau des Conseils d'Institut. Les deux pratiques se caractérisent par l'absence d'évaluation.

3. *La participation estudiantine à la gestion des Facultés*

La participation estudiantine est décidée par le Conseil Académique en mai 1968. Désormais étudiants et assistants devaient être représentés dans les organes de gestion à tous les niveaux de l'université.

La typologie est construite par les critères suivants:

statut dans l'organe de décision: il y a statut d'égalité dans la mesure où tous les membres d'un organe y siègent à titre de représentants. Par contre le statut est celui de l'inégalité si les membres du personnel académique c'est-à-

-dire du corps enseignant font partie de l'organe à titre personnel comme c'est le cas dans les Conseils de Faculté. Le statut dépend donc directement du type de structures de gestion. Le statut est d'autant plus important comme critère de différenciation de types de participation qu'à travers les structures auxquelles il fait référence, le personnel académique peut exprimer et affirmer des droits particuliers de gestion ou au contraire instituer un nouveau type de rapports, basé sur des critères autres que l'autorité comme p.ex. démocratie, rationalité, efficacité etc.

domaine de gestion: il peut être *restreint* à des problèmes de fonctionnement ou il peut s'étendre à des décisions d'ordre politique où l'enjeu est considérable (ex.: réforme d'études, allocation des ressources).

Ensemble, ces critères nous permettent de distinguer les types suivants de participation:

a) *cooptation*: étudiants et assistants ont un statut d'égalité et le domaine de gestion n'est pas limité. Ce type se retrouve dans la Faculté des Sciences Appliquées (Ingénieurs) et dans la Faculté des Sciences Agronomiques. Il y a dans ces cas ce que Ph. Selznick a appelé la *cooptation formelle*. (3) Car la participation des deux Facultés constitue une réponse à une double exigence, l'une étant d'ordre politique, l'autre d'ordre organisationnel. Ainsi, elle a créé une nouvelle légitimité du pouvoir de gestion par le fait que l'absorption de nouveaux éléments dans les structures de gestion a permis de réduire la tension entre le pouvoir de décision formel et le pouvoir social de ceux qui revendiquaient la participation. En même temps elle a créé les conditions d'une meilleure efficacité de la gestion.

b) *participation fonctionnelle*: elle se caractérise par le fait que les étudiants bénéficient d'une part d'un statut d'égalité mais que d'autre part le domaine de gestion est restreint à des problèmes d'ordre mineur. L'étude n'a pas donné lieu à l'identification de représentants de ce type.

c) *intégration*: étudiants et assistants ont un statut d'inégalité. Le domaine de gestion par contre n'est pas restreint. La Faculté de Médecine, la Faculté de Droit, l'Institut des Sciences Economiques Appliquées et l'Institut de Psychologie sont à classer dans cette catégorie. L'inégalité de statut est un fait important parce que la participation, dans ces cas, doit s'effectuer dans le cadre des structures existantes

de gestion. L'instauration de la participation n'a donc entraîné ni une distribution nouvelle du pouvoir ni la mise sur pied de nouvelles formes de contrôle. L'inégalité s'exprime notamment aussi par une représentation numériquement faible des étudiants et des assistants par rapport à la présence des professeurs.

d) *consultation*: elle se définit par un statut d'inégalité des étudiants et par un champs limité de gestion. La Faculté de Philosophie et Lettres, en particulier l'Institut d'Histoire, la Faculté des Sciences et l'Institut de Philosophie représentent ce type. La participation dans ces cas est plutôt formelle que réelle. Elle cache mal la résistance des Facultés à l'égard de son instauration et la volonté des professeurs de maintenir le status quo.

4. *Conclusions*

Les types de réforme d'études ainsi que les différentes formes de participation peuvent être considérées comme des degrés variés de changement. En matière de réforme des programmes d'études l'innovation constitue en effet un degré plus important de changement que l'adaptation, et celle-ci un degré plus important que la nouvelle mise en forme. Ces différents degrés de changement indiquent notamment des degrés divers de prise d'initiative à l'égard des problèmes en matière de formation. De même, en matière de participation cooptation, intégration et consultation constituent des degrés variés de changement. Dans ce cas, le changement concerne la distribution du pouvoir. Car l'instauration de la participation signifie la mise en cause du principe de la collégialité selon lequel l'exercice du pouvoir est une prérogative du groupe des pairs, c'est-à-dire de ceux dont le statut est celui de l'égalité.

En ce qui concerne l'allocation des ressources, finalement, on a constaté que le critère de différenciation principal est le fait ou l'absence de la pratique d'évaluation. Ainsi il y a d'une part la pratique d'évaluation bureaucratique et d'autre part la pratique d'adaptation et la pratique de compromis. Entre les deux derniers cas, la différence n'est pas tellement celle de la logique qui y est sous-jacente mais plutôt celle du mécanisme opérant ce qui est du au fait de conditions structurelles différentes.

A l'aide des deux critères, à savoir le degré de changement (en matière de réforme d'études et de participation) et le fait ou l'absence de la pratique d'évaluation (en matière budgétaire) nous pouvons procéder à un regroupement des Facultés et Instituts et distinguer cinq groupes:

- a) *innovation/cooptation/évaluation*: les Facultés des Sciences Appliquées (Ingén.) et des Sciences Agronomiques;
- b) *innovation/intégration/évaluation*: la Faculté de Médecine et les Instituts des Sciences Economique Appliquées et de Psychologie;
- c) *innovation/intégration/non évaluation*: la Faculté de Droit;
- d) *adaptation/consultation/non évaluation*: les Facultés de Philosophie et Lettres (Institut d'Histoire etc) et des Sciences;
- e) *nouvelle mise en forme/consultation/non évaluation*: l'Institut de Philosophie.

Ces cinq groupes peuvent être réduits en trois groupes si l'on considère que les deux premiers ainsi que les deux derniers ne varient pas sensiblement entre eux. Cette réduction est justifié par le fait que les deux premiers groupes se caractérisent tous les deux par un degré élevé de changement, la différence entre les deux étant plutôt d'ordre quantitatif que qualitatif et que les deux derniers groupes se caractérisent, eux, par un faible degré de changement, la différence dans ce cas n'étant pas très significative. Le troisième groupe cependant se distingue par rapport aux deux premiers par l'absence de la pratique d'évaluation en matière budgétaire et par rapport aux deux derniers par un degré élevé de changement en matière de réforme d'études et de participation. Pour ces raisons, on parlera dans la suite de trois groupes: un groupe à changement important, un groupe intermédiaire et un groupe à faible changement.

B. *Interprétation des pratiques de gestion* (4)

1. *Développement d'une hypothèse*

Notre perspective théorique est celle du système ouvert. (5) Cela signifie que l'interprétation ne se fait pas en fonction de variables qui relèvent des théories d'interaction. En d'autres termes, l'interprétation ne se situe pas

sur un plan psycho-sociologique (étude des petits groupes) mais sur un plan sociologique proprement dit. Ainsi, nous allons accorder notre attention à l'importance des rapports que les Facultés et Instituts entretiennent avec leur milieu environnant. Il s'agira donc de voir si et dans quelle mesure les Facultés et Instituts sont orientés vers le monde professionnel, c'est-à-dire celui de l'utilisation et l'application des connaissances. Notre intérêt porte surtout sur la question de savoir s'il existe une relation entre la référence à l'environnement et les pratiques de gestion.

Pour déterminer le degré de l'orientation professionnelle nous choisissons comme indicateurs d'une part l'importance de la recherche orientée vers l'application ou, plus précisément, le pourcentage des programmes de recherche orientée vers l'application par rapport au nombre total des programmes de recherche d'une Faculté ou d'un Institut, et d'autre part l'importance du budget extérieur, c'est-à-dire le pourcentage des ressources venant d'institutions publiques ou privées, belges ou étrangères, extérieures à l'université, par rapport aux ressources financières totales d'une Faculté ou d'un Institut. Nous donnerons plus de poids au premier indicateur puisqu'il traduit de manière plus directe le caractère professionnel d'une Faculté ou d'Institut. (7) Toutefois, le montant des ressources extérieures peut également exprimer, dans une certaine mesure du moins, l'ouverture à l'égard de problèmes reconnus socialement utiles. L'utilité sociale d'une recherche peut naturellement se situer dans une perspective à plus ou moins long terme. Par ailleurs, dans les cas où le pourcentage des recherches appliquées est faible, un pourcentage élevé de ressources extérieures peut témoigner d'une utilité sociale potentielle ou à long terme des recherches entreprises et ainsi mettre en garde contre une interprétation hâtive de la recherche non appliquée comme étant dépourvue d'utilité sociale. Notre problème ici n'est toutefois pas d'évaluer le degré d'utilité sociale des recherches menées dans une Faculté.

Nous nous basons sur les recherches en cours durant les années 1969 et 1971. Les rapports d'activité des unités rédigés à l'intention des Services de Programmation de la Politique Scientifique du Ministère belge de l'Education Nationale et de la Culture nous fournissent les renseignements.

Le tableau suivant présente l'indice pour les différentes Facultés et les Instituts.

FACULTÉS/ INSTITUTS	RECH. APPL.		BUDG. EXTER.		SCORE
	1969	1971	1969	1971	1969 et 1971 (8)
Inst. des Sc. écon. appl.	98%	72%	95%	96%	25
Fac. d'Agron.	56	73	61	79	18,5
Fac. de Méd.	72	55	51	72	18
Fac. des Sc. appl. (Ingén.)	67	55	37	64	15,5
Inst. de Psych.	58	45	49	52	13,5
Fac. de Droit	69	38	19	63	12,5
Fac. des Sc. (de la nat.)	18	28	48	55	7,5
Fac. de Phil. et Lettres	23	4	50	43	6,5
Inst. d'Hist.	9	0	69	53	5,5
Inst. de Phil.	0	0	80	6	4

Les résultats de ce tableau nous permettent de distinguer les Facultés et Instituts en deux groupes suivant que le score obtenu est inférieur ou supérieur à 10. Cependant, étant donné les variations à l'intérieur de ces deux groupes, il peut être utile de distinguer quatre catégories :

ORIENTATION PROFESSIONNELLE	SCORE
Très faible	0 — 5
Faible	5,5 — 10
Moyenne	10,5 — 15
Forte	15,5 et plus

Les Facultés et Instituts se classent ainsi de la manière suivante :

ORIENTATION PROFESSIONNELLE	FACULTÉS/ INSTITUTS
Très faible	Fac. de Phil. et Let. Institut de Philos.
Faible	Fac. des Sc./Inst. d'Hist.
Moyenne	Fac. de Droit./Inst. de Psych.
Forte	Fac. des Sc. Appl./Fac. de Méd. Fac. d'Agron./Inst. des Sc. Econ. Appl.

La constatation la plus importante est sans aucun doute le fait que les Facultés et Institut à faible changement accusent un degré faible ou même très faible d'orientation professionnelle tandis que les Facultés et Instituts à changement important se caractérisent par un degré considérablement plus élevé d'orientation professionnelle.

L'analyse du *type d'environnement* amène à faire une autre constatation importante. (9) D'une part on remarque que les Facultés et Instituts à changement important n'exercent qu'un faible pouvoir de contrôle sur leur milieu environnant. La raison en est l'existence de contraintes et d'exigences relevant du milieu externe. En effet, comme les 'produits' de ces Facultés et Instituts (qualifications professionnelles, nouvelles connaissances et divers services) ne sont pas seulement valorisés sur le plan culturel et symbolique mais tout autant et même avant tout sur le plan technologique et de la production économique, ces Facultés et Instituts sont soumis à la sanction par le marché et aux exigences définies par le système économique. D'autre part, on constate que les Facultés et Instituts à faible changement jouissent d'une autonomie considérable à l'égard de leur milieu environnant. C'est essentiellement du au fait que leur production scientifique est surtout valorisés au plan culturel et que l'emprise de la connaissance sur les activités économiques dans ce cas est faible. Par ailleurs, cette autonomie est également due à des facteurs tels que l'absence de mécanismes de sanction dans le cas de l'enseignement secondaire ainsi que de la position de quasi monopole due à des raisons d'ordre linguistique et idéologique.

En outre, par l'analyse de documents et moyennant des interviews on a pu constater que les deux groupes de Facultés et Instituts se distinguent aussi en ce qui concerne la conception prédominante de la *finalité de la science*. Tandis que dans le premier groupe (à changement important) la science est surtout considérée comme étant au service du progrès technique, du développement économique, du bien-être social etc, dans le second groupe (à faible changement) la science est conçue comme une valeur absolue ou un but se suffisant à lui-même.

Or, ces différentes données concernant le degré de changement, la pratique budgétaire, le degré d'orientation professionnelle, le pouvoir sur l'environnement et la con-

ception de la finalité de la science nous amènent à énoncer *l'hypothèse d'une double logique de conduite*.

D'un côté il y a une *référence* très explicite au milieu environnant, c'est-à-dire au monde professionnel. Elle se manifeste par le caractère utilitaire de la recherche comme notre indice d'orientation professionnelle en témoigne, par la conception utilitaire de la science et par l'importance des changements au niveau de l'enseignement, ces changements constituant une réponse à des besoins et des contraintes extérieures. En outre, la productivité constitue une valeur centrale comme la pratique budgétaire le montre. On peut parler dans ce cas de la prédominance de la *logique de productivité et de compétitivité*.

De l'autre côté, on constate un degré élevé d'*autonomisation* par rapport au milieu environnant. Cette autonomisation s'exprime par le type de recherche prédominant, la conception de la science (activité désintéressée, gratuite, 'noble'), un faible degré de changement sur le plan de l'enseignement ignorant largement les besoins et les exigences du milieu environnant. De plus, on constate une priorité accordée aux exigences du fonctionnement interne comme la pratique budgétaire en témoigne. Ces caractéristiques peuvent être considérées comme l'expression d'une *logique statutaire ou de notabilité*.

Ces deux logiques que nous venons de présenter constituent deux *modèles* ou *types de conduite* qui forment en quelque sorte les deux extrêmes d'un continuum. Le degré de 'déviation' peut, dans la réalité, être plus ou moins important. C'est ainsi que l'on peut interpréter le cas de la Faculté de Droit.

Cette Faculté semble, en effet, se caractériser par une référence plus faible à l'environnement que les Facultés et Instituts du premier groupe. Cela peut expliquer l'autonomie plus grande accordée aux exigences du fonctionnement interne dont la pratique budgétaire témoigne. Par contre, la référence au milieu externe semble être suffisamment forte pour permettre l'adaptation aux besoins de ce milieu comme la réforme des programmes d'études l'indique. La participation estudiantine sous forme d'intégration peut s'inscrire dans la même logique. Il faut en conclure qu'il y a dans le cas de cette Faculté *coexistence* des deux logiques de con-

duite et non pas prédominance de l'une d'elles comme c'est le cas dans le premier et le troisième groupe.

Notons finalement encore que la dépendance considérable du premier groupe et l'autonomie tout aussi importante du troisième groupe à l'égard du milieu environnant peut sensiblement favoriser un certain type de logique.

2. *Spécification du cadre théorique et interprétation*

L'hypothèse de la double logique de conduite permet d'articuler les rapports entre les trois systèmes de fins et de moyens proposés par T. Burns pour analyser le fonctionnement d'une organisation. (10) Selon cet auteur, en fonction de différents engagements des individus dans une organisation on peut distinguer plusieurs systèmes de fins et de moyens, à savoir l'organisation productrice, la structure de carrière et le système politique. Un individu participe à la réalisation des objectifs d'une organisation, essaie de défendre et d'améliorer son statut et tente d'augmenter son pouvoir pour mieux contrôler la répartition des ressources, pour davantage faire valoriser son apport personnel et mieux être rétribué. Ces trois systèmes peuvent s'influencer mutuellement. Or, on peut faire l'hypothèse que l'influence de la structure de carrière et du système politique sur le système de production dépend du type de logique prédominant.

Nous allons montrer dans la suite la valeur explicative de ce cadre théorique en interprétant les pratiques de gestion décrites dans la partie précédente.

a) *La logique de compétitivité et la gestion*

Un des traits caractéristiques de la gestion basée sur la logique de compétitivité est l'existence d'un objectif commun et la pratique d'une politique générale à laquelle les intérêts particuliers d'ordre statutaire et politique sont subordonnés. Le caractère impératif de l'objectif commun est fonction du lien étroit au milieu environnant et de la soumission aux contraintes de ce milieu.

Tout d'abord, en ce qui concerne les réformes d'études, la portée considérable des changements impliquant dans la plupart des cas une redéfinition des objectifs de la formation ne fut possible que dans la mesure où les intérêts particuliers

furent subordonnés à une politique commune. L'analyse du processus de réforme a d'ailleurs montré que dans bien des cas la résistance à certains changements, p.ex. la suppression de cours, a été considérable. Cependant, la référence aux exigences externes a nettement primé sur les contraintes internes.

La logique de compétitivité explique également la pratique budgétaire. La forte valorisation de la productivité donne lieu à la pratique de l'évaluation de la performance et à la pratique du contrôle de l'utilisation de l'équipement. Or, la pratique d'évaluation implique en quelque sorte une mise entre parenthèses du caractère égalitaire des rapports entre pairs. Elle introduit ou renforce et rend visible l'inégalité. Le processus d'allocation peut en effet être considéré comme le mécanisme par excellence de sanction de la conformité aux normes de l'organisation productrice. Par ailleurs, la défense d'intérêts particuliers est rendue d'autant plus difficile que l'allocation des ressources se fait selon une procédure bureaucratique, c'est-à-dire en fonction de règles explicites et anonymes. La délégation du pouvoir de décision à un organe restreint permet, grâce à l'application de ces règles, de dépersonnaliser les problèmes et les conflits. Ainsi, la pratique d'évaluation bureaucratique peut être considérée comme l'expression la plus visible de la subordination du système politique et de la structure de carrière sous les impératifs de l'organisation productrice. La logique de compétitivité, en outre, rend compte des formes de participation du premier groupe. L'étroite association des étudiants à la gestion s'inscrit dans la logique de l'efficacité et de la productivité. Ce souci d'efficacité se manifeste le plus clairement dans le cas de la cooptation qui ne fut rendue possible que grâce à de nouvelles structures de décision. Cette forme de participation suppose la subordination de la valeur d'égalité sous celle de la productivité en accordant aux étudiants des droits comparables à ceux des enseignants. Cela signifie de même la prédominance des exigences de l'organisation productrice.

Cependant, il faut mentionner ici aussi l'importance des résistances à l'égard de l'instauration de la participation. Dans le cas de la Faculté d'Agronomie la cooptation était le résultat de multiples conflits et discussions pendant un laps de temps de deux ans. Le maintien des structures de gestion est un autre signe de cette résistance qui, d'ailleurs, est

d'autant plus surprenante que l'organe principal de gestion, à savoir le Conseil de Faculté est de moins en moins en état d'exercer réellement un pouvoir de décision. Ces résistances, somme toute, ne sont que l'expression des tensions qui existent entre le triple engagement de l'individu dans l'organisation, notamment entre les intérêts statutaires et politique d'une part et le système de production d'autre part. Le cas de la participation, en particulier de l'intégration, montre à nouveau que la logique de compétitivité et de productivité ne se rencontre nulle part sous une forme idéal-typique.

Il est finalement un phénomène dont on constate une étroite liaison avec la prédominance de la logique de compétitivité. C'est l'existence du leadership. (11) Ce phénomène est à la fois l'expression et la raison du fait que le système politique n'est pas autonome par rapport à l'organisation productrice et que la participation au pouvoir s'inscrit dans la logique de productivité. La fonction du leadership consiste essentiellement à assurer la poursuite de la politique générale.

b) *La logique statutaire ou de notabilité et la gestion*

La logique de notabilité se caractérise par une autonomisation plus ou moins accentuée des intérêts statutaires et politiques et, partant, des 'besoins' et exigences du fonctionnement interne par rapport au système de production. Cette autonomisation repose sur une forte valorisation de la position sociale des membres du groupe dont les intérêts portent tout autant sur la défense du statut et, partant, de l'ordre social ainsi que des privilèges qui y sont liés que sur la performance et la productivité.

Au plan de l'enseignement, les 'réformes' étaient de portée très limitée. Il n'y avait p.ex. ni suppression de cours ni redistribution des charges d'enseignement comme ce fut le cas dans le premier groupe. Par ailleurs, d'autres changements qui ont eu lieu n'étaient guère de nature à susciter beaucoup de résistance comme p.ex. la création de nouveaux enseignements. En outre, bien des changements d'intitulé de cours sont restés des changements purement nominaux.

Cependant, la prédominance des exigences du fonctionnement se manifeste le plus clairement lors du processus d'allocation des ressources. L'allocation ne se fait pas en fonction d'un objectif ou d'une politique générale mais sur

base des besoins de survie et de fonctionnement. A la limite, une unité obtient un crédit tout simplement parce qu'elle existe. Ce type de pratique budgétaire est l'expression du refus du critère de l'utilité sociale et, plus généralement, de la soumission à des contraintes et des exigences du milieu externe. La co-existence d'une grande diversité d'objectifs particuliers et une dispersion considérable des forces et des ressources en est la conséquence.

Un des principes essentiels du fonctionnement est la sauvegarde de l'entente. Or, le refus de l'évaluation sert surtout à éviter de faire jouer des mécanismes de différenciation des statuts. En effet, l'évaluation pourrait se faire malgré la faible référence à l'environnement. Seulement il se poserait le problème difficile du critère d'évaluation. Si ce critère est celui de la qualité scientifique d'un projet seuls des experts et non pas les pairs peuvent en juger. Si le critère est celui de la compétence ou de la qualification scientifique d'une personne le jugement risque de provoquer des conflits et de mettre en péril l'équilibre interne du groupe des pairs. L'absence d'évaluation est ainsi un trait caractéristique d'un certain type de fonctionnement.

La gestion, que ce soit en matière d'enseignement ou de budget, doit finalement tenir compte d'une autre valeur essentielle dans le cas de la prédominance de la logique de notabilité. Il s'agit de l'autonomie individuelle qui se manifeste notamment par un mode très individualiste de travail. Cette autonomie est défendue au nom de la liberté académique.

Ainsi, la logique statutaire ou de notabilité se caractérise essentiellement par les valeurs d'égalité, d'entente et de liberté individuelle. Ces valeurs déterminent un code de rapports, à savoir un code qui règle les rapports collégiaux. On passe ainsi de la définition *nominale* de la collégialité selon laquelle celle-ci désigne l'ensemble des règles institutionnelles qui, dans un système stratifié, confère à un groupe de pairs le pouvoir de décision et de contrôle, à la définition *réelle* qui montre les conséquences de la mise en pratique de ces règles dans le cas de la prédominance de la logique de notabilité. Le coût d'un tel système de rapports pour l'organisation productrice est élevé. L'immobilisme en matière de gestion en témoigne.

Ces diverses caractéristiques expliquent l'absence du leadership dans ce troisième groupe. Le doyen d'une Faculté

ou le président d'un Institut ont la fonction d'un administrateur et d'un médiateur en cas de conflit. Ils n'assument pas le rôle d'un leader mais se définissent comme 'primus inter pares'. Le jeu des rapports collégiaux neutralise d'ailleurs toute tentative qui viserait à imposer un objectif commun ou une politique générale.

La logique de notabilité est finalement aussi en mesure d'expliquer le comportement de ce troisième groupe à l'égard de l'instauration de la participation estudiantine. Celle-ci prend dans ce cas la forme de la consultation, une forme plus symbolique que réelle. Toutefois, ce qui intéresse ici ne sont pas tellement les limites du pouvoir de participation que plutôt les raisons de ces limites.

L'analyse du fonctionnement des Conseils de Faculté montre que cet organe n'est guère maintenu à cause de sa fonction manifeste, à savoir la gestion ou, plus précisément, l'administration des problèmes de fonctionnement mais bien plus à cause de sa fonction expressive. Pour comprendre la portée de cette fonction, il faut brièvement s'arrêter aux caractéristiques du Conseil.

Une première caractéristique est *l'exclusivité* quant à sa composition. Jusqu'il y a quelques années il était constitué uniquement de professeurs ordinaires. Les autres catégories de professeurs pouvaient tout au plus assister aux réunions mais ils n'avaient pas voix délibérative. L'absence de la pratique du vote est une seconde caractéristique. Etant un organe collégial, le mode de fonctionnement repose très largement sur l'existence du *consensus*. "La vérité ne se décide pas par majorité" selon l'expression de l'un des professeurs interviewés. Finalement, il faut mentionner le caractère *confidentiel* des délibérations de ce Conseil. Les discussions en son sein étaient jusqu'il y a peu de temps aussi confidentielles que les délibérations des jurys d'examens. Le secret était de grande importance. Son respect faisait partie du code déontologique général du professeur.

Ainsi, l'appartenance au Conseil constitue un signe de différenciation important. Avant d'être accepté comme membre à plein droit il faut avoir fait preuve de sa loyauté. Cela signifie que le Conseil remplit une fonction expressive concernant à la fois de statut de ses membres et l'ordre institutionnel dans laquelle s'inscrit la structure statutaire.

Le Conseil est en effet d'une part le lieu de rencontre des 'notables' (12) et d'autre part le lieu de l'affirmation et de la pratique des valeurs et des normes constitutives de l'ordre institutionnel. L'égalité des 'notables' n'est qu'un aspect de cet ordre, mais un aspect fondamental puisqu'elle ne détermine pas seulement le type de rapports entre les pairs mais également celui entre professeurs et étudiants. Elle repose, en d'autres termes, sur des structures d'inégalité. La notabilité des pairs par ailleurs constitue le principe de légitimation de l'égalité tout comme de l'inégalité. Elle fonde par là un système d'autorité qui trouve son expression la plus visible dans la pratique pédagogique.

Or, la résistance à l'instauration de la participation est due en partie à la crainte d'une mise en question des règles de jeu qui commandent les rapports entre les pairs. Elle est surtout due au fait de la crise de légitimation qu'elle déclenche en mettant en cause l'ordre établi au nom d'une critique sociale. L'enjeu est plus que d'ordre idéologique. Les 'notables' doivent craindre la perte de leurs privilèges. La consultation comme forme de participation est une réponse d'auto-protection à l'égard de la menace de cette perte. L'innovation (instauration de la participation) est neutralisée par ce que J.C. Passeron appelle "l'acceptation ostentatoire et fictive". (13) L'ordre institutionnel est ainsi préservé. Il y a lieu cependant de se demander si la crise de légitimation est réellement surmontée et si la logique de notabilité ne risque pas de disparaître en faveur d'une rationalité déterminée par les exigences du système de production économiques. La coexistence des deux logiques dans le cas de la Faculté de Droit peut en effet être interprétée comme un moment de transition. Non seulement pour cette Faculté mais aussi et peut-être surtout pour celles du troisième groupe vaut, ce que remarque J. Rémy, que "tout groupe reste dans le présent soumis à des influences du passé auxquelles on peut être affectivement attaché, même si les modèles proposés sont devenus inadéquats. Si ces modèles du passé sont défendus par un groupe disposant d'une autorité, celle-ci risque d'être d'autant plus sur ses gardes que le contexte devient plus agressif et lui pose un problème de préservation. A ce moment, cette autorité va accentuer les mécanismes stabilisateurs, notamment en renforçant les légitimations, en culpabilisant la déviance, en s'accrochant à l'exécution matérielle des normes". (14)

3. *Conclusions*

Notre cadre théorique, en particulier l'hypothèse de la double logique de conduite a permis de donner une interprétation cohérente de l'ensemble des faits observés. Que pouvons-nous en conclure? La prédominance de la logique de productivité et de compétitivité dans le premier groupe de Facultés et d'instituts témoigne d'une forte orientation vers le milieu environnant et une soumission plus ou moins considérable à l'égard des exigences de ce milieu. Les réformes d'études, la pratique budgétaire et les formes de participation peuvent être interprétées, dans ces cas, comme des formes d'adaptation à la rationalité du système économique, à savoir la productivité, d'une part, aux exigences de ce système d'autre part. En plus, l'université remplit d'autant plus efficacement la fonction productrice à l'égard du système de production économique que son fonctionnement est basé sur le modèle de la rationalité économique.

La prédominance de la logique statutaire ou de notabilité par contre témoigne du primat des problèmes de statut et de pouvoir par rapport aux exigences de production. Les Facultés et Institut du troisième groupe sont faiblement orientés vers le milieu externe. L'emprise de la rationalité et des exigences du système de production économique sur le fonctionnement et la production de ce groupe est faible. La fonction de production est d'ailleurs considérée comme une valeur en soi. L'objectif de la formation est la formation scientifique et la finalité de la science est la recherche de la vérité. L'utilité sociale des connaissances et des qualifications ne constitue qu'une valeur marginale. La fonction, dans ces cas, se situe ainsi avant tout sur le plan de la conservation et de la transmission des valeurs traditionnelles, donc d'un héritage culturel dont la fonction principale est la légitimation du pouvoir de la classe dirigeante et, partant, la défense de l'ordre établi.

Tandis que la logique de notabilité exprime la référence à un ordre social passé, la logique de productivité et de compétitivité renvoie à un ordre nouveau, déterminé largement par une rationalité économique et technique. S'agit-il d'un changement qui relève de la catégorie d'adaptation ou bien s'agit-il d'un changement de la finalité de l'université? La seconde partie constitue un essai de réponse à cette question.

II. L'UNIVERSITÉ ET LA SOCIÉTÉ

Une université remplit de multiples fonctions. Celles-ci relèvent de l'ordre économique, politique et social. Leur analyse permet de dégager le réseau complexe de rapports entre l'université, plus généralement le système d'enseignement et de formation (SEF) et le système de production économique (SPE), (15) entre le SEF et le système politico-administratif et finalement entre le SEF et le système des rapports sociaux.

Les fonctions du SEF sont dans une large mesure assumées également par l'université, celle-ci étant une institution particulière du SEF. Ensuite par manque d'études au sujet du rapport entre l'université et la société nous sommes souvent amené à situer la discussion au niveau du SEF.

A. Les fonctions économiques du SEF

1. Le rapport entre SEF et SPE sous l'aspect quantitatif

Le problème du rapport entre le système d'enseignement et de formation (SEF) et le système de production économique (SPE) n'est pas nouveau. Il fut posé bien avant la naissance du terme 'économie de l'éducation'. (16) Cependant, ce n'est qu'à partir du début des années soixante que la question de la fonction du SEF pour le SPE est devenue l'objet d'attention et de recherche scientifique particulière. Selon Edding et Hüfner, les raisons en sont plusieurs. D'abord, la compétition très forte dans le domaine de la recherche spatiale entre l'Union Soviétique et les Etats-Unis à partir de l'année 1957 (lancement du premier spoutnik) avait des conséquences certaines sur la politique de formation et de recherche scientifique des Etats Unis. Une seconde raison était la constatation de la croissance économique inégale des Etats de l'ouest et de ceux de l'est et les différences à l'intérieur des deux blocs ainsi que la concurrence entre les deux. Finalement il faut mentionner l'émancipation politique des pays du tiers monde, leurs problèmes de développement et l'importance accordée au SEF comme condition du développement économique et social. En outre, la conférence de l'OCDE en 1961 sur la croissance économique

et l'investissement dans le SEF a, elle aussi, mis en relief l'importance du développement de ce système pour la croissance économique. (17)

Quant à la fonction du SEF, l'accent s'est actuellement quelque peu déplacé par rapport aux premières théories sur le 'capital humain' ('human capital'). Si auparavant on estimait que le capital humain représentait un facteur qui a un impact direct sur la production et la productivité économique et qui assure un progrès constant de croissance aujourd'hui la politique d'investissement servant à augmenter le capital humain se fait davantage en vue de créer les conditions des adaptations structurelles nécessaires à éviter la stagnation et la régression économique. (18)

La question qui nous intéresse à présent est celle de l'apport de l'économie de l'éducation et des problèmes de planification par l'élucidation du rapport entre SEF et SPE.

Des recherches empiriques à perspective historique ont montré l'existence, au niveau macro-économique, de relations statistiques entre l'investissement dans le SEF et la croissance économique. (19) Seulement, une telle relation peut être interprétée de différentes manières. Elle peut signifier que les qualifications sont la raison de la croissance économique. Mais il se peut aussi que la croissance économique permet un budget plus important et, partant, une expansion du SEF. Si l'on accepte la première hypothèse, il reste p.ex. à expliquer le rapport entre le type et la durée de formation et la productivité de la force de travail. Cette explication qui ne peut être fournie qu'au niveau micro-économique rencontre beaucoup de difficultés. Ainsi, si la productivité est mesurée par la contribution de l'individu au produit national, cette contribution peut, elle, être mesurée par le revenu ou la position de l'individu dans l'échelle des revenus. Mais cette opérationnalisation est problématique étant donné que le revenu ne dépend que pour une partie de variables telles que type, durée et succès de formation. Selon F. Scherer, les différences de revenus sont également dues à une multitude d'autres facteurs qui, eux, sont en corrélation avec la variable 'formation'. De tels facteurs sont: la formation au lieu de travail, le sexe, l'intelligence, la motivation de performance, la religion, la situation géographique, la mobilité, la formation et la profession des parents, le nombre de frères et de soeurs, le revenu et les relations de la famille etc. (20) Les limites de l'économie de l'éducation au niveau micro-économique sont indéniables.

Quelles sont alors les conséquences en ce qui concerne les possibilités de planification en matière d'enseignement et de formation?

Selon Offe, la planification qui prétend tenir compte des 'besoins' du SPE se base essentiellement sur deux postulats. (21) Premièrement, il est possible d'identifier les changements du SEF susceptibles à réaliser les objectifs économiques. Deuxièmement ces changements contribuent réellement à la réalisation des objectifs économiques. Or, ces deux postulats supposent que l'instance de planification dispose de ressources suffisantes d'information et de pouvoir afin d'identifier et d'accomplir les changements considérés comme étant nécessaires.

Quant à l'information, il est indispensable à connaître les besoins de qualification du SPE. Cependant, les recherches empiriques portant sur les qualifications de différentes professions ou fonctions n'ont pu fournir jusqu'à présent de résultats qui permettraient d'en conclure quant au contenu des curricula. Au problème des méthodes déficientes, s'il s'agit d'identifier les qualifications requises, s'ajoutent deux autres problèmes, non moins importants. Le premier est celui de la nécessité de déterminer les qualifications requises dans un état futur du SPE et donc de faire des prévisions. Les recherches dans différents secteurs de production basées sur le modèle du 'manpower-approach' se sont avérées peu utiles pour la planification, et cela malgré un raffinement important des méthodes de prévision. (22) C'est du entre autres aux difficultés de déterminer le développement économique, social, technique etc de la société. Mais c'est aussi du à une déficience théorique importante de ces recherches, à savoir la réduction du rapport entre SEF et SPE à un rapport libre de toute médiation. Or, les processus du marché de travail règlent les conditions d'utilisation et de substitution des qualifications de travail. (23) La constatation de ces différents problèmes dont la liste n'est nullement exhaustive mène Fenger à la conclusion que la controverse au sujet de l'alternative du 'social-demand-approach' ou du 'manpower-approach' devient de plus académique. Car les décisions de planification ont un caractère normatif tout comme les décisions politiques dans d'autres domaines, résultant de la définition de priorités et ne pouvant être déduites de données empiriques. (24) Offe, pour sa part, parle d'un déficit empirique de prévision de la planification. (25) Mais à ce premier déficit s'ajoutent,

selon lui, deux autres, l'un d'ordre logique, l'autre d'ordre politique.

Le déficit de prévision d'ordre logique consiste dans le fait que la planification change elle-même les dates qui lui servent de cadre d'orientation en produisant de nouvelles données selon des règles qu'elle ne peut anticiper. Ainsi p.ex. la demande de places d'études peut augmenter par le fait d'une offre plus élevée.

Le déficit politique de prévision exprime le problème de disposer des ressources financières et de la légitimation politique pour réaliser les objectifs définis.

Ces difficultés de planification cependant ne permettent pas de conclure à l'impossibilité de toute planification en matière d'enseignement et de formation. Elles montrent par contre la nécessité de critères qui ne relèvent pas uniquement du SPE. Ensuite, il serait faux de conclure de ces difficultés qu'il n'existe pas réellement un rapport entre le SEF et le SPE. Mais ce rapport est complexe parce que médiatisé.

2. *Rapports entre SEF et SPE sous l'aspect qualitatif*

L'économie de l'éducation semble être en état d'expliquer, dans certaines limites, la contribution du SEF à la croissance économique. Mais, jusqu'à présent, elle n'a pas permis de faire des prévisions qui rendraient possible une planification systématique basée sur les exigences du SPE. Cela pose le problème du type de ces exigences d'une part, des dimensions du concept de qualification d'autre part. Il est donc nécessaire d'analyser le rapport entre le SEF et le SPE sous un angle qualitatif.

L'analyse du concept de qualification s'impose aussi en raison de la thèse largement répandue selon laquelle le SPE exige des qualifications nouvelles, d'un niveau plus élevé et des qualifications en quantité plus grande. (26) Les recherches empiriques montrent plutôt que le développement technologique et industriel notamment dans les secteurs secondaire (organisations de production industrielles) et tertiaire (organisations de service) nécessite d'autres qualifications, mais non pas nécessairement un niveau plus élevé de qualification. Elles montrent en plus une certaine 'polarisation' des qualifications, c'est-à-dire un niveau plus haut de qualification pour certains groupes d'activités, un niveau plus bas pour d'autres groupes. Mais même la constatation

d'une hausse du niveau des qualifications dans le SPE ne permet pas de conclure à des exigences accrues de qualifications de ce système. Au contraire, il se peut que l'offre de la part du SEF détermine, dans une certaine mesure du moins, la demande du SPE. Car au fur et à mesure de l'expansion du SEF le SPE peut se montrer plus exigeant sans que cela serait nécessité par les activités de travail à accomplir. (27)

Or, quant au concept de qualification on constate un large consensus dans la littérature concernant son caractère pluridimensionnel. Cela signifie que la qualification ne peut être mesurée par un seul indicateur comme p.ex. la durée de la fréquentation d'établissements scolaires. C'est une critique importante à l'adresse de l'économie de l'éducation. La plupart des auteurs proposent la distinction d'un double aspect, à savoir d'une part les connaissances et les compétences professionnelles, d'autre part les orientations normatives, les attitudes, les conduites et les motivations. La terminologie varie. Dahrendorf p.ex. propose la distinction entre qualification fonctionnelle et qualification extrafonctionnelle. (28) Kern et Schumann distinguent entre compétences liées au processus du travail et ou bien indépendantes de ce processus. (29) Huber distingue entre qualification et socialisation. (30) Offre finalement parle de l'aspect matériel et de l'aspect social de la qualification. (31)

Or, les changements des exigences de qualification suite au développement industriel et technologique, pour autant qu'ils ne consistent pas dans une hausse du niveau de qualification concernent, comme des recherches dans ce domaine le montrent, l'aspect fonctionnel ou matériel de la qualification, c'est-à-dire les connaissances et compétences professionnelles, techniques. Ces nouvelles exigences ont surtout trait à la capacité d'ordre cognitif, à savoir celle d'*acquérir* de nouvelles connaissances, méthodes, techniques etc. Ce qui est demandé ne sont plus uniquement des connaissances et techniques particulières et concrètes en vue de certains types d'activités mais aussi et peut-être tout autant des qualités comme flexibilité, mobilité, la capacité du transfert et de transposition de connaissances à de nouveaux problèmes, bref des connaissances et de compétences plus abstraites permettant l'adaptation à de nouvelles situations. Si cette hypothèse, présentée actuellement par bon nombre d'auteurs s'avère être vraie, la conséquence en est importante. Car cela

signifie que l'aspect matériel de la qualification de la force de travail n'est pas déterminée de manière précise et contraignante par le SPE, et que le SEF se caractérise par une certaine sous-détermination et par conséquent par une certaine autonomie à l'égard du SPE.

Le phénomène d'une certaine indétermination des exigences de qualification vaut tout particulièrement pour les qualifications de niveau élevé, c'est-à-dire la formation universitaire. Rapportant les données des recherches au sujet du système d'occupation et des demandes de qualification, Teichler parle d'un 'paradoxe de qualification' qui consiste dans le fait que la formation ne peut pas simplement être un décalque ou le reflète des qualifications requises par des activités professionnelles particulières. Cela implique que la formation comprend le développement de qualifications dont certaines cables tandis que d'autres devront être acquises "on the sob". Cette inadéquation est due, du moins en partie, au type de tâches à accomplir dont un des éléments est la performance de structuration. (32) En d'autres termes, le rapport de tension entre qualification et rôle professionnel est d'autant plus grande que le niveau de qualification est élevé. Mais Teichler met en même temps en garde contre une minimisation de la fonction qualificatoire du SEF. (33) Cette critique est entre autres adressée à Offe.

Or, s'il y a un rapport entre le SEF et le SPE et si le SEF a comme fonction la production des qualifications selon les nécessités qualitatives et quantitatives du SPE, le SEF ne peut remplir cette fonction que dans la mesure où il prend également en charge l'aspect extra-fonctionnel ou social de la formation, étant donné la sous-détermination de l'aspect fonctionnel et matériel des qualifications. En d'autres termes, avec l'indétermination de la fonction qualificatoire dans son aspect matériel s'accroît l'importance de la fonction socialisatrice. (34) C'est une des thèses centrales de Offe. Qu'en est-il en réalité?

Différentes études empiriques montrent que les représentants et les groupes d'intérêts des grandes entreprises accordent un poids considérable à la fonction d'intégration normative de la force de travail dans les structures du SPE. (35) Les vertus et les conduites demandées sont par exemple: zèle, volonté d'acquérir de nouvelles connaissances, ouverture, ambition, conscience de travail, propreté, endurance. Ainsi s'expliquent les efforts manifestes de ces groupes

d'intérêts d'exercer une influence et un contrôle aussi large que possible sur de SEF. (36)

Gintis remarque d'autre part que les institutions du SEF correspondent de par leurs structures aux exigences culturelles du SPE. Ces structures impliquent p.ex. une forte valorisation de l'autorité (structures hiérarchiques, pratique pédagogique autoritaire etc), de la prestation, de la compétition etc.

Il faut mentionner ici également les recherches qui montrent que des entreprises préfèrent des candidats avec des diplômes d'institutions de l'enseignement supérieur pour des activités de travail qui, somme toute, ne supposent pas des qualifications de ce niveau. La raison de cette préférence réside dans la fonction sélective et socialisatrice de ces institutions. (37) Il est d'ailleurs probable que la fonction socialisatrice est assumé de manière d'autant plus efficace que la fonction sélective est importante. (38)

Il est par ailleurs intéressant de constater que la recherche en matière de la didactique universitaire dans la République fédérale allemande s'occupe récemment avec un intérêt accru de la question de l'étendue et de l'impact de la socialisation au niveau des institutions universitaires après qu'elle s'était penchée sur le problème du rapport des études à la pratique professionnelle et sociale. En effet, le rapport de la formation à la pratique professionnelle ne peut être saisi adéquatement que si aussi bien l'aspect fonctionnel que l'aspect extra-fonctionnel de la qualification sont constitués en objet d'analyse. (39)

B. *Les fonctions politiques du SEF*

L'analyse des qualifications soit telles qu'elles sont produites par le SEF soit telles qu'elles sont demandées par le SPE montre primo que le SEF assume une double fonction de production à l'égard du SPE, à savoir une fonction qualificatoire au sens technique ou matériel et une fonction socialisatrice, et secundo que le rapport entre SEF et SPE qui semble être difficilement quantifiable revêt une importance capitale pour le développement des deux systèmes. Ce rapport cependant est doublement médiatisé. Au niveau de l'utilisation des qualifications il est médiatisé par les mécanismes de l'offre et de la demande dumarché de travail. Au niveau

politique, c'est-à-dire de la détermination des fonctions du SEF et, dans une certaine mesure (relativement limitée) du développement économique, ce rapport est médiatisé par le système politico-administratif. La distinction entre les deux niveaux, toutefois, n'est que d'ordre analytique. En réalité, il y a interdépendance entre les deux. Mais il est important de tenir compte du fait que p.ex. des exigences quant au type et à la quantité de qualifications du SPE ne sont pas transmises au SEF uniquement par les processus du marché de travail mais aussi par le système politico-administratif. Comme exemple récent on peut citer les commissions de réforme d'études instaurées par l'Etat en Nordrhein-Westfalen dans lesquelles siègent des représentants de l'Etat, des universités et du SPE. Mais la question si la fonction de l'Etat se limite à celle de la médiation, c'est-à-dire à la mise à disposition des moyens organisationnels, comme Offe le pense, ne peut être décidé que sur base de recherches empiriques. (40)

Cependant, la question qui nous intéresse en premier n'est pas la fonction du système politico-administratif à l'égard du SEF mais inversement la fonction du SEF pour l'Etat. Quelles sont, en d'autres termes, les fonctions politiques du SEF?

On peut distinguer au moins deux fonctions. La première est une fonction de politique sociale, la seconde une fonction de légitimation. (41)

La fonction qualificatoire souffre, comme on a vu, d'une certaine sous-détermination par le fait d'exigences de qualifications plus abstraites. Ces qualifications sont de nature à permettre l'adaptation lors de changements des structures du SPE. La force de travail est ainsi mise en état de répondre à des exigences nouvelles. Par là, elle est protégée contre la déqualification. Cela signifie que le SEF assume une nouvelle fonction, à savoir celle d'un nouveau mode de 'sécurité' sociale, une fonction de politique sociale préventive. Dans la mesure où cette fonction est reconnue comme étant légitime et utile l'expansion du SEF trouve une nouvelle base de légitimation.

Or, l'expansion peut rendre possible l'acquisition de qualifications 'en surplus', c'est-à-dire des qualifications qui ne sont pas requises par le processus actuel de production. Une telle 'surqualification' peut diminuer encore plus le risque de la force de travail d'être exclu un jour du processus de

production et de se trouver sans travail. Cela signifie que la fonction de politique sociale du SEF dépend à la fois du type et de la quantité des qualifications produites et que son efficacité suppose une politique expansive à l'égard du SEF, une expansion d'ailleurs qui repose sur un accroissement quantitatif et qualitatif du SEF.

Le SEF peut assumer une seconde fonction politique. C'est le cas lorsque son développement sert au système politico-administratif de moyen de se légitimer comme instance qui défend l'intérêt général, à savoir la promotion de l'égalité des chances d'ascension sociale et de participation à la vie socio-économique et culturelle.

Cependant, une politique de réforme sociale basée essentiellement ou uniquement sur la fonction politique du SEF (réalisation de l'égalité de chances) implique deux problèmes. D'abord, elle repose sur une surestimation du SEF comme moyen susceptible de réduire l'inégalité sociale. Une telle surestimation est due à la méconnaissance des rapports complexes entre le SEF, le SPE, le système politico-administratif et le système social ainsi qu'au fait que le SEF n'a pas seulement une fonction productive mais qu'elle assume également des fonctions de reproduction à des niveaux divers de la réalité sociale. En d'autres termes, une telle politique repose sur une interprétation culturaliste des structures et des rapports sociaux. Mais il n'est pas nié par là que l'acquisition de qualifications et même d'un niveau élevé de qualifications est la condition sine qua non d'accès à des positions sociales importantes. Il n'e s'agit cependant que d'une condition. A elle seule elle n'est pas en mesure de supprimer l'inégalité et les conditions d'inégalité sociale. On peut ainsi faire l'hypothèse que le SEF remplit largement une fonction intégrative, à savoir une intégration de la force de travail dans les structures économiques, sociales et culturelles si son expansion ou ses changements ne sont pas accompagnés de changements structurels de l'ordre économique et social.

Ensuite, et c'est le deuxième problème, une politique expansive axée primordialement sur la fonction politique du SEF peut entraîner la substitution d'une interprétation individualiste à l'analyse des structures et des conditions objectives de l'inégalité et de l'échec social. (42) En effet, dans la mesure où le SEF est considéré comme le mécanisme par excellence de la distribution des chances de vie, (43) l'échec de ceux qui n'ont pas réussi à améliorer leur condition de vie

risque d'être interprété comme étant du à un manque de qualifications à attribuer à des déficiences personnelles. La participation à des processus formels de qualification par contre peut apparaître comme le moyen adéquat de changer les structures sociales et les conditions de vie. L'inégalité sociale risque ainsi d'être réduit à un problème individuel d'ascension sociale.

Interprétation culturaliste d'une part, individualiste d'autre part servent des fins idéologiques et vont donc à l'encontre d'une analyse sociale dont le but est de dégager la logique objective des éléments constitutifs de la réalité sociale. Caractère et efficacité d'une politique de réforme dépendent largement du respect de cette logique. Or, à long terme, le SEF ne peut assumer sa fonction légitimatoire à l'égard du système politico-administratif que dans la mesure où celui-ci réalise ses buts de réforme.

C. *Les Fonctions sociales du SEF*

L'analyse du concept de qualification a permis de dégager une fonction sociale importante, à savoir celle de l'intégration normative. Mais puisqu'il existe une littérature abondante au sujet de la socialisation secondaire où les effets d'intégration des différentes institutions du SEF sont analysés, on renonce ici à approfondir cet aspect.

Une seconde fonction sociale du SEF est celle de la sélection sociale. Ce phénomène n'est pas nouveau non plus. De nombreuses études ont montré l'importance de l'appartenance à une classe sociale comme condition (difficile ou favorable) d'accès aux institutions d'enseignement et de formation. Que cette fonction notamment du système universitaire n'a pas perdu de son importance montre le fait que malgré une expansion considérable la composition sociale de la population estudiantine n'a pas subi de modifications décisives. Les 'héritiers', semble-t-il, défendent avec succès leur position. (44)

Le SEF, en particulier l'enseignement supérieur a servi surtout ces dernières années d'instrument d'ascension sociale. Cette fonction s'inscrit dans la logique de la politique expansive dont le but était entre autres la réalisation de l'égalité des chances. Il s'agit donc d'une fonction du type politique ou légitimatoire. Mais ce qui intéresse ici surtout est le fait qu'une telle fonction ne peut être considérée isolément

de la fonction socialisatrice d'une part, de la fonction d'allocation sociale d'autre part, les deux assurant ensemble une intégration sociale efficace. Or, cette troisième fonction, à savoir l'attribution des statuts ou l'allocation sociale, semble perdre de son importance, surtout au niveau universitaire, suite à l'expansion considérable de l'enseignement supérieur et étant donné la situation actuelle du marché de travail qui se caractérise par un taux de chômage d'universitaires plus ou moins important et différent selon les pays. Ainsi, bien que la fonction qualificatoire est une des fonctions centrales du SEF, le problème crucial actuel, selon Teichler, ne concerne pas tant le rapport entre le SEF et le SPE que plutôt la divergence croissante entre la fonction qualificatoire et celle de l'allocation sociale. En effet, avec une hausse générale du niveau des qualifications on remarque que les différences de statut socio-économique ne peuvent plus s'expliquer par le niveau de qualification. (45) La conséquence en est importante. Car dans la mesure où le SEF ne remplit plus la fonction d'allocation sociale elle n'est en mesure non plus d'assumer cette autre fonction importante, à savoir celle de légitimer structures et rapports sociaux existants. L'inégalité sociale, en d'autres termes, ne peut plus se justifier par une inégalité des qualifications et le privilège ne peut plus être transformé en mérite.

Cette crise de légitimation cependant ne conduit pas actuellement à des conflits sociaux. Car elle n'apparaît pas comme telle dans une situation où une crise économique générale à dimension internationale peut être invoquée pour rendre compte des problèmes sociaux et économiques. L'Etat n'est pas atteint dans sa légitimation dans la mesure où la définition économique des problèmes peut se baser sur un consensus général. Une telle définition signifie que ces problèmes sont, du moins partiellement et surtout pour autant qu'ils ont un caractère international hors de son champ d'action et de pouvoir direct. L'Etat est même invoqué plus que jamais comme garant d'ordre. En d'autres termes, la crise de légitimation du système politico-administratif est absorbée par une interprétation économiste.

D. *Conclusions*

Comme on vient de voir, le SEF assume une grande diversité de fonctions. Celles-ci impliquent un réseau de relations

de dépendance et d'interdépendance complexe entre les SEF, le SPE, le système politico-administratif et le système des rapports sociaux. Le SEF ne se trouve donc nullement dans une position d'autonomie.

Les caractéristiques du SEF s'appliquent aussi au système d'enseignement supérieur, en particulier à l'université. Cette institution est également prise dans un réseau complexe de dépendance et d'interdépendance. Elle remplit sans aucun doute des fonctions économiques, politiques et sociales importantes.

Mais qu'est-ce que l'analyse des différentes fonctions du SEF apporte pour le problème posé à la fin de notre première partie. Que signifie le passage de la logique de notabilité à la logique de productivité et de compétitivité? S'agit-il d'un changement d'adaptation ou d'un changement de la finalité de l'université?

Même si l'économie de l'éducation rencontre de sérieuses difficultés à saisir de manière empirique la contribution effective du SEF à la croissance économique et si, par manque des prévisions (déficit empirique) la planification en matière du SEF ne peut se baser sur des dates relevant uniquement ou surtout du SPE, le SEF, et de manière privilégiée l'université, assume incontestablement une fonction économique de premier ordre. L'université ne produit pas seulement des qualifications fonctionnelles, des connaissances et des techniques indispensables pour le maintien et le développement du SPE. Elle assume aussi une fonction socialisatrice dont le but est l'intégration de la force de travail dans l'ordre économique. Cette intégration va d'ailleurs de pair avec celle dans les structures sociales, c'est-à-dire les structures des classes. Car qualification fonctionnelle, socialisation aux exigences de l'ordre économique et intégration sociale sont intimement liées. Toutefois, cette dernière fonction semble être mise en question dans la mesure où, suite à un accroissement général considérable du niveau des qualifications et à cause des problèmes d'absorption de ces qualifications par le processus de production économique, l'université n'est plus en état d'exercer pleinement la fonction d'allocation sociale. Le niveau de qualification s'avère ne plus être le seul critère de différenciation sociale. Par conséquent, à lui seul, il ne peut plus rendre compte de différences du statut socio-économique.

Cette affaiblissement de la fonction de distribution des statuts est sans doute lié au phénomène de l'expansion im-

portante du SEF et, notamment du système universitaire ces dernières années. Il signifie en même temps une mise en cause de la politique de réforme de l'Etat, dont le but était de promouvoir l'égalité des chances, c'est-à-dire la justice distributive. Il s'en suit une mise en question de la fonction politique, légitimatoire du SEF à l'égard du système politico-administratif et, plus généralement de l'ordre social. Il reste cependant cette autre fonction politique du SEF, à savoir celle d'une politique sociale préventive, suppléant en quelque sorte au système de sécurité sociale en place par un accroissement quantitatif et qualitatif des qualifications qui ont une utilité à long terme, assurant mobilité et flexibilité de la force de travail.

L'analyse des fonctions du SEF et de l'université montre donc clairement l'importance capitale du SEF pour le SPE. Elle semble indiquer, en outre, un développement qui se caractérise par une subordination de plus en plus forte du SEF par rapport du SPE. Cette hypothèse n'est nullement en contradiction avec cette autre selon laquelle les qualifications fonctionnelles actuellement requises sont, à cause des changements technologiques rapides, d'un type plus abstrait. La sous-détermination du SEF qui pourrait et résulter n'est qu'apparente puisque d'abord ces qualifications sont plus que jamais au service du SPE et ensuite la fonction socialisatrice revêt également une importance certaine pour le SPE.

L'emprise croissante du SPE sur le SEF et l'université se manifeste au niveau de la formation par une réduction de celle-ci à l'acquisition de compétences techniques et d'un savoir utile pour le processus de production économique. Une des caractéristiques de ce type de formation est la formalisation croissante de l'organisation des études et le renforcement considérable du système d'évaluation et de sanction des performances. La distinction entre la formation comme bien de consommation et la formation comme bien d'investissement, l'une faisant appel à l'autonomie, l'autre à l'hétéronomie de l'homme, est typique pour cette réduction fonctionnelle de la formation universitaire. (46) Le développement des théories de curricula et les tentatives de planification systématique des programmes d'études est un autre aspect du même phénomène. (47)

L'emprise du SPE sur l'université se manifeste surtout aussi par le développement des modes de fonctionnement

et des structures organisationnelles et de gestion de l'université. De par la politique expansive, les universités sont devenues des grandes entreprises de formation et de production scientifique. Si, il y a quelques dizaines d'années, le mode de fonctionnement et de production avait certaines ressemblances avec le mode artisanal de production, actuellement la grande taille de l'université nécessite un appareil administratif et technique complexe. Il est caractéristique de ce développement que l'université est de plus en plus soumise aux mêmes méthodes de gestion que les grandes entreprises privées de production. Les grandes universités des Etats-Unis sont les plus typiques à cet égard.

Or, les modes de conduite en matière de gestion dans le cas des Facultés et des Départements de l'UCL semblent refléter ce développement. En effet, la logique de productivité et de compétitivité exprime de manière très claire cette soumission à la rationalité du SPE. La tendance croissante de la prédominance de cette logique et, partant, la perte d'importance de la logique de notabilité manifeste l'emprise croissante du SPE non seulement sur quelques unités de l'université, mais sur l'université dans son ensemble. S'agit-il alors d'un changement de la finalité même de l'université?

Le rapport entre le SPE et l'université n'est certes pas nouveau. Le degré d'intensité de l'emprise du SPE ainsi que le nouveau type d'exigences quant aux qualifications par contre sont plus récents. Même si l'université assume toujours aussi des fonctions politiques et sociales à l'égard de l'ordre socio-économique il ne fait pas de doute que l'ensemble de ces fonctions, bien qu'il n'existe pas toujours une concordance parfaite entre elles, obéit dans une large mesure à la logique de la rationalité économique. On peut ainsi constater une accentuation nouvelle de la contribution de l'université à son milieu environnant. Toutefois, il ne s'agit certainement pas d'une contribution d'un type tout à fait nouveau. Le changement constaté peut être qualifié d'adaptation et, plus précisément, de modernisation. (48)

La modernisation se caractérise par le fait que les changements impliquent tout au plus la redéfinition de certains objectifs sectoriels ou partiels. Elle vise surtout une adaptation des moyens en vue d'un fonctionnement plus efficace. La finalité institutionnelle cependant n'est pas mise en cause ni les structures porteuses des valeurs centrales de l'institution. La modernisation est donc une stratégie à la fois d'adapt-

tion et de renouveau et d'autre part de conservation et de défense du système établi.

Ainsi, l'analyse des fonctions de l'université a permis de montrer d'une part la contribution de cette institution au développement de la société et d'autre part les transformations que l'université a subi suite au développement de l'ordre social et économique de la société industrielle.

Quelles sont les conclusions à en tirer quant au rôle de l'université dans la société en développement?

Selon les mots de Touraine, "tout système universitaire participe plus ou moins à la fois à la production et à la reproduction de l'ordre social. Le premier rôle est le plus important quand s'installe un type nouveau de société, défini par un nouveau modèle de connaissance et un nouveau modèle culturel en même temps que par un nouveau type d'accumulation et donc d'organisation économique." (49) Cependant, l'université ne peut assumer cette fonction productrice que sous certaines conditions.

D'abord, l'université doit se constituer en centre de création culturelle et scientifique. Cela signifie qu'elle se définit par la production de connaissances scientifiques et techniques et des compétences professionnelles. Elle n'est pas le lieu de la science "noble" ("la science pour la science") et elle n'est pas une institution d'éducation.

Ensuite, cette université n'est pas le lieu où sont produits un savoir et des qualifications serviles ou technocratiques, c'est-à-dire au service d'un pouvoir qui définit le développement de la société uniquement en fonction de la croissance économique et du progrès technique. La participation à la production d'un ordre social et économique nouveau suppose la prise d'une position de critique sociale par l'université. En effet, l'université ne constitue pas un centre de production scientifique dans un vacuum social. Elle se situe dans un système de rapports de classes et se trouve en relation de dépendance à l'égard du pouvoir social. Il s'en suit l'importance capitale pour l'université d'exercer un pouvoir de contrôle quant à l'utilisation des 'produits' universitaires. La fonction de la critique sociale est intimement liée à l'exercice de ce contrôle. L'enjeu est considérable. L'université dans la société en développement est confrontée au même problème que l'université dans la société industrielle, à savoir à celui de contribuer à un développement déterminé largement par la rationalité économique et d'être déterminée elle-même

par cette logique. Ainsi, le rôle de l'université quant au développement social et économique de la société dépend très largement du fait que l'université exerce ou non ce contrôle.

NOTES

- (1) A. Frischkopf, Modes de gestion facultaire et transformations à l'université. Fonctions et dysfonctions de la collégialité. Univ. de Louvain, Louvain 1973, Dissertation doctorale. Il s'agit d'une étude empirique sur base d'interviews et d'analyse de documents. Pour les résultats de l'analyse empirique voir aussi: A. F., "Akademische Selbstverwaltung und Kollegialität. Die Universität in ihrem Verhältnis zur Umwelt" in: Zeitschrift für Soziologie, 1, 1974, pp. 54-67. A. F., "Die studentische Mitbestimmung im Licht der Integrations — und Produktionsfunktion der Universität in: Mens en Maatschappij 1, 1974, pp. 51-71.
- (2) Pour le terme de gestion nous renvoyons à E. H. Litchfield, "Notes on a general Theory of Administration", Administrative Science Quarterly, I (1965) n.° 1, pp. 3-29.
- (3) P. Selznick, Leadership in Administration. A Sociological Interpretation. Evanston, Ill., Row, Peterson, 1957.
- (4) Pour le cadre théorique de l'étude voir: A. Frischkopf, "L'Université: une organisation 'sui generis'?" in: Tijdschrift voor Sociale Wetenschappen 1, 1974, pp. 58-73; et: Cahiers Internationaux de Sociologie 1, 1974, pp. 341-357.
- (5) Voir à ce propos: J. D. Thompson, Organisations in Action. New York, McGraw-Hill, 1967. J. Bonis, "L'organisation et l'environnement". in: Sociologie du Travail, 1971, n.° 3, pp. 225-248.
- (6) Le budget "personnel" n'est pas compris dans ce total.
- (7) La distinction entre recherche fondamentale et recherche appliquée permet d'identifier des types de préoccupation. Il faut se garder cependant d'attribuer une valeur trop absolue à de telles distinctions.
- (8) Le score résulte de l'attribution suivante de points: 0—10%=0 point, 11—20%=1 point etc.
- (9) Pour la discussion de la notion d'environnement voir: W. R. Dill, "Environment as an Influence on Managerial Autonomy" in: Administrative Science Quarterly, II, 1958/4, pp. 409-443. F. E. Emery et E. L. Trist, "La trame causale de l'environnement des organisations". in: Sociologie du Travail, 4, 1964, pp. 337-350.
- (10) T. Burns, "Des fins et des moyens dans la direction des entreprises. Politique intérieure et pathologie de l'organisation". in: Sociologie du Travail, 3, 1962, pp. 209-229.

- (11) Ce terme est ici utilisé dans le sens de F. Selznick, voir note 3.
- (12) Le 'notable' se définit par la proximité par rapport aux valeurs centrales de l'ordre social. Il se caractérise plus par son statut que par sa fonction ou sa performance. A travers le Statut, il défend ces valeurs, et les privilèges basés sur celles-ci.
- (13) J. C. Passeron, "La forme universitaire de résistance à l'innovation" in: *Les Cahiers de l'AUPELF*, 4, 1970, pp. 123-132.
- (14) J. Rémy, "Innovation et développement des structures" in: *Lumen Vitae*, XXIV, n° 2, 1969 p. 206.
- (15) La notion de système de production économique est prise ici dans un sens très large. Elle n'implique pas seulement toutes les organisations de production économique proprement dite mais aussi les organisations de service qui sont liées d'une manière ou d'une autre au processus de production économique. Le SPE est constitué par l'ensemble des rapports entre ces différentes organisations et institutions.
- (16) Ce terme se rencontre pour la première fois dans la 4e. édition (1969) de *l'Encyclopedia of Educational Research*.
- (17) F. Edding, K. Hüfner, *Der Beitrag der Oekonomie zur Bildungsforschung*. in: *Deutscher Bildungsrat, Gutachten und Studien der Bildungskommission*, Bd. 50, Teil 1, Klett Verlag, 1975; p. 307.
- (18) C. Offe, ("Bildungssystem, Beschäftigungssystem und Bildungspolitik — Ansätze zu einer gesamtgesellschaftlichen Funktionsbestimmung des Bildungswesens". in: *Deutscher Bildungsrat, Gutachten und Studien der Bildungskommission*, Bd. 50, Teil 1, Klett Verlag, 1975; S. 221) renvoie, à ce propos, à E. Altvater, F. Huisken (Hrsg.), *Materialien zur politischen Oekonomie des Ausbildungssektors*, Erlangen '971.
- (19) Les travaux les plus connus à cet égard sont sans aucun doute ceux de E. F. Denison et T. W. Schultz. Toutefois, il ne s'agit ici pas de donner un aperçu des différents travaux dans ce domaine mais d'esquisser très brièvement les problèmes soulevés par eux. Pour une discussion plus détaillée voir les études citées de Edding/Hüfner et de Offe.
- (20) Cité selon Offe, *ibidem*, p. 228.
- (21) C. Offe, *ibidem*, pp. 221 et 222.
- (22) Voir à ce propos W. Armbruster, *Arbeitskräftebedarfsprognosen als Grundlage der Bildungsplanung. Eine kritische Analyse*. Berlin, Max-Planck-Institut für Bildungsforschung, 1971.
- (23) Voir E. Becker, "Probleme einer 'Berufsorientierung' des Studiums". in: *Blickpunkt Hochschuldidaktik*, 32, 1974, s. 48.
- (24) H. Fenger, "Curriculare Konsequenzen aus Berufsanalysen". in: *Blickpunkt Hochschuldidaktik*, 32, 1974, S. 118.

- (25) C. Offe, *ibidem*, p. 230.
- (26) Voir C. Offe, *ibidem*, p. 221-223. A. Chaberny et K. Gottwald, *Strukturelle Entwicklungstendenzen im Beschäftigungssystem der BRD ab 1960 unter besonderer Berücksichtigung der Aenderung von Tätigkeits- und Anforderungsprofilen*. in: Deutscher Bildungsrat, *Gutachten und Studien der Bildungskommission*, 57, 1976, S. 79-159.
- (27) Voir S. M. Miller et M. Rein, *The Possibilities and Limits of Social Policy*. Manuscrit, Urban Center, New York Univ. 1971 (cité selon Offe, *ibidem*).
- (28) R. Dahrendorf, "Industrielle Fertigkeiten und soziale Sichtung", in: *Kolner Zeitschrift für Soziologie und Sozial-psychologie*, 8, 1956, pp. 540-568.
- (29) H. Kern et M. Schumann, *Industriearbeit und Arbeiterbewusstsein*, 2e. vol., Frankfurt a. M. 1970.
- (30) L. Huber, "Das Problem der Sozialisation von Wissenschaftlern. Ein Beitrag der Hochschuldidaktik zur Wissenschaftsforschung." in: *Neue Sammlung*, 1, 1974, p. 10-12.
- (31) C. Offe, *ibidem*, p. 225.
- (32) Voir U. Teichler, "Struktur des Hochschulwesens und 'Bedarf' an sozialer Ungleichheit", in: *Blickpunkt Hochschuldidaktik*, 32, p. 87.
- (33) U. Teichler, *ibidem*, p. 98.
- (34) C. Offe, *ibidem*, p. 226.
- (35) Voir M. Baethge et al., *Ausbildung und Herrschaft, Unternehmerinteressen in der Bildungspolitik*, Frankfurt. a. M. 1970, p. 77. F. Arlt et A. Beelitz, *Führungskräfte der Wirtschaft zur Hauptschule*. Hannover 1970, p. 63.
- (36) Voir H. Gintis, "The New Working Class and Revolutionary Youth" in: *Socialist Revolution* May/June 1970, p. 43.
- (37) Voir p.ex. H. Gintis, "Education, Technology, and the Characteristics of Worker Productivity". in: *American Economic Review*, vol. 61, 1971, pp. 266 et ss. C. Jencks, *Education and Inequality*, New York, 1972.
- (38) Voir *Blickpunkt Hochschuldidaktik* 37, 1975, avec le thème: *Sozialisation in der Hochschule, en particulier l'étude de G. Portele: "Sozialisation in der Hochschule — Vorschläge für ein Forschungsprogramm und einige fachspezifische Ergebnisse"*, pp. 96-110.
- (39) Il faut mentionner ici les publications de la Arbeitsgemeinschaft für Hochschuldidaktik e.V., notamment les cahiers "Blickpunkt Hochschuldidaktik", en particulier les nrs. 42-35 et 37.
- (40) C. Offe, *Berufsbildungsreform. Eine Fallstudie über Reformpolitik*, Frankfurt, 1975, p. 9 et ss.
- (41) C. Offe, *Bildungssystem*, op. cit., pp. 234 et ss.
- (42) C. Offe, *ibidem*, p. 242.

- (43) Voir à ce propos: H. Schelsky, *Schule und Erziehung in der industriellen Gesellschaft*. Würzburg, 1957.
- (44) Voir à titre d'exemple: P. Bourdieu et J. C. Passeron, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*. Paris, 1964.
- (45) Voir U. Teichler, *op. cit.*, pp. 98 et ss.
- (46) Voir E. Altvater et F. Huisken, *op. cit.*, pp. 11 et ss.
- (47) Voir p.ex. E. Becker et G. Jungblut, *Strategien der Bildungsproduktion*, Frankfurt a. M. 1972. W. E. Spies, *Bildungsplanung in der Bundesrepublik Deutschland*, Soorbrücken, 1976.
- (48) Voir: A. Frischkopf, "La modernisation d'une université. Adaptation ou innovation?" in: *Recherches Sociologiques*, 1, 1974, pp. 129-138.
- (49) A. Touraine, *Université et société aux Etats-Unis*. Paris, 1972, p. 61.